

COMMUNIQUE DE PRESSE

FRANCE RELANCE : L'ADEME PLEINEMENT MOBILISÉE POUR ACCELERER LA TRANSITION VERTE DE L'ÉCONOMIE PARTOUT EN FRANCE

Le 28/01/2021

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid-19, le gouvernement a présenté le 3 septembre 2020 un plan « France relance » visant à redresser rapidement et durablement l'économie française autour de 3 principaux volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. En matière de transition écologique, ce plan répond à un double objectif :

- décarboner l'industrie en réduisant les émissions carbone de la France de 40 % d'ici à 2030,
- soutenir les filières d'avenir pour faire de la France la 1^{ère} nation européenne « Bas Carbone ».

L'ADEME joue un rôle clé pour concrétiser ces ambitions dans les territoires, notamment par le soutien de nombreux projets portés par les entreprises et les collectivités, qui participent à la transition écologique. L'ADEME contribue ainsi de façon décisive à la transition de l'économie et incarne le choix d'un modèle économique plus sobre et circulaire qui préserve les ressources naturelles, émet moins de CO₂ et protège la biodiversité.

L'ADEME AU CŒUR DE « FRANCE RELANCE » : LES CHIFFRES CLES

- **1,4 milliard d'euros** sont confiés à l'ADEME. En ajoutant les **600 millions d'euros** opérés par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) et suivis par l'ADEME, les budgets d'intervention confiés à l'ADEME jusqu'en 2020 se voient ainsi doublés, les portant à **3,7 milliards d'euros sur la période 2021-2022**.
- **1,2 milliard d'euros** servent à accélérer la **décarbonation de l'industrie**.
- **500 millions d'euros** sont dédiés à l'économie circulaire, comprenant notamment :
 - 100 M€ à la collecte, au tri et à la valorisation des biodéchets.
 - 140 M€ au soutien à l'incorporation des matières plastiques recyclées.
- **275 millions d'euros** sont consacrés à l'émergence d'écosystèmes industriels ou territoriaux pour la production et l'utilisation **d'hydrogène renouvelable bas carbone**.
- Des fonds sont aussi confiés pour accompagner les acteurs du **tourisme durable**, les **TPE/PME engagées dans la transition écologique** ou dans des démarches **d'écoconception**, la réalisation de **diagnostics carbone et sol dans l'agriculture**, le recyclage des **friches industrielles ou minières**.

L'ADEME, opérateur clé du plan « France Relance »

En consacrant 30 milliards d'euros à la transition écologique dans le cadre du plan « France Relance », la France affiche sa volonté de devenir la première économie décarbonée européenne. **Forte de son expertise scientifique et technique, de ses dispositifs d'aides éprouvés et de son maillage territorial, l'ADEME, soutiendra les initiatives dans différents secteurs : la décarbonation de l'industrie, la sobriété énergétique des activités économiques, la performance environnementale des produits et des organisations, les innovations vertes pour des solutions d'envergure, la transition vers une économie circulaire.**

Pour s'adresser massivement aux PME et déployer son accompagnement au plus près des territoires, l'ADEME fait évoluer ses dispositifs de soutien vers une logique de « guichet » avec des aides forfaitaires, plus accessibles et plus rapides à mettre en œuvre. Elle lancera également plusieurs appels à projets.

Par ailleurs, pour appuyer ses dispositifs et les faire davantage connaître aux acteurs sur le terrain, l'ADEME renforcera ses collaborations avec les écosystèmes territoriaux : conseils régionaux, chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisans, la confédération générale des PME ou encore BPI France, l'ANCT et la Banque des Territoires.

Au-delà du maillage territorial, l'ADEME se servira de sa connaissance des secteurs industriels pour toucher des filières complètes comme celles du plastique ou de la mode durable, avec des accompagnements ciblés aux différents stades de la chaîne de valeur.

« Les moyens massifs confiés à l'Agence sont à la hauteur des enjeux de la transition écologique. Les équipes de l'ADEME sont pleinement mobilisées pour soutenir les acteurs économiques mais aussi les territoires pour qu'ils se saisissent de ces opportunités. Les prochaines années seront déterminantes pour atteindre notre objectif climatique. Investir dans la transition écologique, c'est à la fois préparer l'avenir mais aussi à plus court terme restaurer notre compétitivité, participer au dynamisme des territoires, créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. » Arnaud Leroy, Président-Directeur Général de l'ADEME

Le plan de relance donne à l'ADEME les moyens de massifier son action en faveur de la transition écologique

Le plan de relance donne à la France les moyens d'atteindre son ambition de neutralité carbone à horizon 2050. Dès les annonces gouvernementales, l'ADEME a lancé les premiers appels à projets pour la décarbonation de l'industrie,

le soutien au recyclage des plastiques, l'hydrogène, la reconversion des friches polluées et l'industrialisation des solutions innovantes des PME pour la transition écologique.

Fin 2020, **plus de soixante-dix projets** ont ainsi déjà été soutenus grâce aux fonds de France Relance !

Plusieurs dispositifs suivront dans les prochaines semaines pour soutenir notamment le secteur du tourisme, les démarches d'écoconception ou encore pour engager les entreprises dans la transition écologique.

En savoir plus :

- Plateforme AGIR : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>
- Dossier de presse « le gouvernement annonce les premiers lauréats des dispositifs du plan de relance en faveur de la décarbonation de l'industrie » : <https://presse.ademe.fr/2020/12/le-gouvernement-annonce-les-premiers-laureats-des-dispositifs-du-plan-de-relance-en-faveur-de-la-decarbonation-de-lindustrie.html?hilitte=%27industrie%27>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



[@ademe](https://twitter.com/ademe)

ZOOM sur les thématiques prioritaires

- **La décarbonation de l'industrie, la chaleur renouvelable**

Les thèmes : Les aides portent sur les investissements industriels dans les domaines de l'efficacité énergétique, l'électrification et l'adaptation des procédés et qui permettent de réduire les émissions de CO2. Il est également prévu un soutien à la chaleur bas carbone issue de la biomasse.

L'enveloppe allouée à l'ADEME et l'Agence de Services et de Paiement : 1,2 milliard d'euros, 600 millions sur les procédés (en collaboration avec l'Agence de Services et de Paiement) et 600 millions pour de l'aide au fonctionnement pour la chaleur renouvelable (opérés par l'Agence de Services et de paiement).

Les dispositifs : Plusieurs appels à projets ouvriront au 1er trimestre 2021 et couvriront l'ensemble des sujets de la décarbonation de l'industrie.

- **Le déploiement de l'hydrogène renouvelable bas carbone**

Les thèmes : Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie Hydrogène du Gouvernement. Celle-ci s'appuie également sur le Programme d'Investissement d'Avenir pour les projets d'innovation.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 275 millions d'euros dans le cadre du plan Relance.

Les dispositifs :

- L'appel à projets « Eco-systèmes territoriaux hydrogène » est ouvert jusqu'au 14.09.21 avec un relevé intermédiaire prévu le 16.03.21 :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>
- L'appel à projets « Hydrogène : Innovation brique technologique (PIA) » :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

- **Les entreprises engagées dans la transition écologique**

Les thèmes : Deux aides sont mises en place sous forme de subvention à montant forfaitaire pour les PME engagées dans la transition écologique. Il y a :

- un soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement ;
- le dispositif « Tremplin pour la transition écologique des PME » qui permet d'accompagner les premiers pas d'une PME souhaitant s'engager pour la transition écologique au travers d'aides forfaitaires. Pour des projets plus ambitieux, les PME pourront également bénéficier des autres aides de l'ADEME.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 45 millions d'euros.

Les dispositifs :

- Soutien à l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits : ce dispositif est ouvert jusqu'au 05/04/21 : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212>
- Initiative « Tremplin pour la transition écologique des PME » :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

- **Les travaux de dépollution pour la reconversion des friches**

Les thèmes : Les aides soutiennent la reconversion de friches urbaines pour réhabiliter du foncier existant ou éviter l'artificialisation des sols. Elles peuvent concerner d'anciens sites industriels ou miniers (ICPE), pour des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 40 millions d'euros.

Le dispositif :

- L'Appel à projets « Travaux de dépollution pour la reconversion de friches » est ouvert jusqu'au 25 février 2021 : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7>

- **Le tourisme durable**

Les thèmes : Les aides soutiennent le développement d'une offre touristique responsable, principalement dans les territoires ruraux. Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie Tourisme durable du gouvernement. Le fonds Tourisme durable s'articule autour de trois volets : la restauration via l'opération « 1000 restaurants », les hébergements touristiques et le développement d'une offre slow tourisme.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 50 millions d'euros.

Les dispositifs :

- Un Appel à manifestation d'intérêts « Partenariats territoriaux du programme d'action Fonds Tourisme durable », clôturé le 15/01/21, a permis d'identifier les partenaires qui réaliseront les diagnostics.
- Les restaurants et les hébergements touristiques seront accompagnés par des partenaires de l'ADEME à partir de mars 2021 pour réaliser un diagnostic environnemental et concevoir un plan d'action. La mise en œuvre des actions sera soutenue financièrement par le fonds pour une approche transversale de la transition écologique (énergie, déchets, eau, adaptation au changement climatique...).
- Le volet « Développement d'une offre slow tourisme » fera l'objet d'un appel à projet national lancé en mars 2021.

- **Le Bon diagnostic carbone**

Thèmes : Ce dispositif, qui s'appuie sur les relais territoriaux, permet aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, de réaliser un diagnostic carbone et un diagnostic du sol pour s'engager dans la transition agroécologique.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 10 millions d'euros.

Le dispositif :

- L'Appel à projets « Bon diagnostic Carbone » pour recruter les relais est ouvert : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201215/bdc2020-211>. Clôture le 29 janvier 2021.

- **L'économie circulaire et les déchets**

Les thèmes : Les aides ont pour but de soutenir l'investissement dans le réemploi et le recyclage, le tri à la source des bio-déchets, les combustibles solides de récupération (CSR), la modernisation des centres de tri et de recyclage et la valorisation des déchets, l'éco-conception. L'objectif est de réduire la production de déchets et la mise en enfouissement, augmenter la performance environnementale des produits, limiter le gaspillage de ressources. A noter que lorsque des TPE/PME initient ces démarches, elles peuvent bénéficier d'un soutien financier sous forme de forfait.

L'enveloppe allouée à l'ADEME : 535 millions d'euros. Sur la thématique Economie circulaire et déchets, d'autres fonds restent par ailleurs opérés sur les autres priorités de l'agence.

Les dispositifs :

- Pour répondre aux enjeux du recyclage des plastiques, un dispositif complet est mis en œuvre :
 - o Un dispositif de **soutien à la modernisation des centres de tri d’emballages** :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets>
 - o **L’Appel à projets « Objectif Recyclage PLASTiques (Orplast) » est ouvert jusqu’au 15/09/22**. Des relevés intermédiaires ont lieu : 01/03/21 - 01/07/21 - 01/12/21 - 01/04/22 :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>
 - o Un soutien à la substitution de matières plastiques dans les emballages : **ouverture en mars 2021**.

- Afin de répondre aux enjeux d’un changement de modèle économique des entreprises, un « **pack écoconception** » est mis en place, pour un accompagnement des phases R&D jusqu’aux investissements nécessaires pour concrétiser ces démarches :
 - o Appel à projets Perfecto, **ouvert jusqu’au 8 avril 2021** (Ecoconception R&D) :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210122/perfecto2021-32>
 - o Dispositif de soutien à l’écoconception, couvrant les phases d’études et d’investissements permettant d’aboutir à la commercialisation de produits et services écoconçus : **ouverture fin janvier jusque fin 2022**

- D’autres dispositifs sont prévus en 2021 et particulièrement à l’échelle régionale, tels que le soutien aux démarches d’écoconception, avec focus sur l’écoconception numérique ou encore dans le cadre du développement d’une « mode durable ».

FOCUS éco-conception, un levier majeur pour accélérer la transition des entreprises

Dans le cadre du déploiement du Plan de Relance dans les territoires, l’ADEME propose aux entreprises françaises un **pack « Eco-conception »** qui comprend des aides financières exceptionnelles afin de financer leurs démarches d’éco-conception :

- **Aides aux projets de Recherche et de Développement (R&D)**, via l’appel à projets PERFECTO
- **Aides aux pré-diagnostics éco-conception et à la communication environnementale** « Affichage environnemental » et « Ecolabel européen », via le dispositif Tremplin pour la transition écologique des PME.
- **Aides aux diagnostics éco-conception, aux études de mise en œuvre** d’une démarche d’éco-conception et aux investissements associés.

Cette approche, qui s'appuie sur l'analyse complète du cycle de vie des biens et services (ACV), se traduit par l'intégration d'aspects environnementaux dès la conception et le développement des produits et des services. **Elle permet de limiter les pollutions, d'économiser de l'énergie et des matières premières, réduisant ainsi la pression sur les ressources, l'environnement et les émissions de gas à effet de serre.**

Tous les secteurs de production sont concernés et éligibles. Toutefois, un focus sera fait sur les **services numériques**, considérant la vitesse de déploiement de ces services, et leurs impacts environnementaux potentiels. De même, un focus sera fait pour soutenir le **secteur du textile / habillement**, afin d'accompagner les entreprises de ce secteur vers l'affichage environnemental et un modèle visant une « Mode durable ».

Avec le pack « Eco-conception », l'ADEME donne un nouvel élan à la production durable et à la mise sur le marché de produits, biens, services éco-conçus à haute performance environnementale.

Parallèlement, de nombreux autres dispositifs seront déployés par les directions régionales de l'ADEME, notamment dans le cadre du fonds économie circulaire.

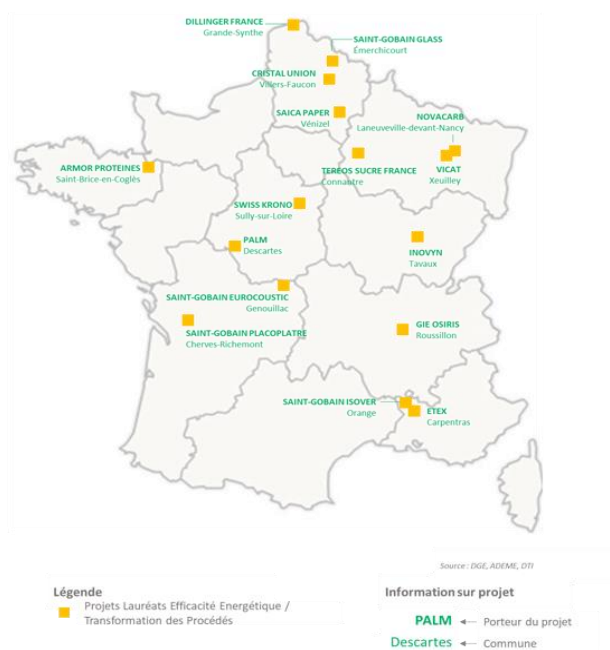
Retrouvez tous les dispositifs nationaux et régionaux sur la plateforme :

agirpoulatransition.ademe.fr

COUP D'ŒIL SUR LES PREMIERS LAUREATS



16 projets de décarbonation de l'industrie



L'ADEME EN ACTION

Une enveloppe de 120 millions a été confiée à l'ADEME dès le second semestre 2020 pour la décarbonation de l'industrie :

- Trois appels à projets ont été lancés dès septembre pour favoriser l'investissement pour l'efficacité énergétique ou la décarbonation des procédés industriels.
- 16 projets ont d'ores et déjà été retenus fin 2020 et d'autres le seront très prochainement. Ils représentent :
 - 291 millions d'euros d'investissements industriels ;
 - 61 millions d'euros d'aides ;
 - 10 % de réduction de CO2 en moyenne pour les sites concernés ;

237 000 tonnes de CO2 économisées sur un an.

En décembre dernier, Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont présenté les **60 projets** qui seront aidés par le **Fonds de soutien de l'État à la vente de matières plastiques issues du recyclage**, pour un montant total de **16 millions d'euros**.

L'enveloppe consacrée à ce dispositif d'accompagnement exceptionnel soutient l'ensemble des entreprises éligibles ayant déposé une demande. Ces plastiques recyclés seront intégrés par les plasturgistes dans la fabrication de nouveaux produits, contribuant à une économie circulaire des plastiques. Cette aide financière, opérée par l'ADEME, sera apportée pendant un an, pour plus de 295 400 tonnes de résines recyclées.

ANNEXE 1

FOCUS sur la campagne média « *Incredible mais vert !* »

Dans le cadre du plan « France Relance », l'ADEME a lancé le 25 janvier dernier une campagne média pour favoriser la relance et accélérer la transition écologique des entreprises principalement.

Un dispositif publicitaire d'envergure, conjuguant la presse pour la visibilité et une stratégie digitale et web de recrutement pour lever des projets, est en cours de déploiement et prendra fin début avril pour la 1ère phase de la campagne. L'effort de campagne et de mobilisation se poursuivra ensuite, selon le calendrier des appels à projets lancés par l'ADEME jusqu'en 2022.

La communication mise en œuvre positionne l'ADEME, Agence de la transition écologique, comme un acteur de référence pour toute entreprise qui souhaite changer de paradigme et bénéficier des financements nécessaires pour s'engager sur la voie de la transition écologique. En assurant la promotion d'appels à projets, il s'agit d'inciter fortement les porteurs de projets à passer à l'action en déposant leur candidature.

Un message central autour des financements disponibles dans le cadre de France Relance

La promesse de campagne est essentiellement économique et financière. Avec la signature "Incredible mais vert", la campagne présente la transition écologique comme la condition d'une relance économique durable.



Dispositif presse, deux typologies :

- Pour assurer la notoriété de France Relance et positionner l'ADEME comme l'opérateur référent sur le volet de la transition écologique, la prise de parole s'effectue en presse quotidienne nationale, en presse news magazine et presse spécialisée.
- Pour assurer la promotion des appels à projets et toucher des secteurs d'activité précis, la campagne utilise la presse sectorielle (plasturgie, agro-alimentaire, chimie...)

Une stratégie digitale et web pour mobiliser les porteurs de projets

- Dans le souci d'identifier les porteurs de projets, de créer du trafic vers la plateforme de services AGIR qui permet de prendre connaissance des appels à projets et de déposer un dossier de candidature, la campagne utilise largement les outils et moyens digitaux et web. Url de campagne : **www.agirpourlatransition.ademe.fr/france-relance**
- Dans le même temps, le marketing direct, campagnes d'emailing ciblées et génération de leads/prospects, vient encore renforcer le travail d'identification des porteurs de projets.

ANNEXE 2



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28/01/2021

LANCEMENT DE L'INITIATIVE « TREMLIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES PME » : un dispositif simplifié, forfaitaire et rapide pour accompagner toutes les entreprises

Dans le cadre du plan « France Relance », le ministère de la Transition écologique et l'ADEME lancent un nouveau guichet visant à accompagner les petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique. Ce dispositif simplifié permet d'accompagner les premiers pas de leur engagement dans la transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires. Le dispositif constitue un tremplin pour des projets plus ambitieux, qui pourront bénéficier des autres aides de l'ADEME ou de l'accompagnement de Bpifrance.

Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » a été lancé par l'Etat et l'ADEME le 28 janvier 2021. Ce dispositif proposera des aides forfaitaires pour toute une série d'études et d'investissements, par exemple des études sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises, l'acquisition d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments industriels, l'initiation d'une démarche d'écoconception, de mobilité durable... Les entreprises choisiront elles-mêmes quelles actions elles souhaitent mettre en œuvre.

Tous les domaines de la transition écologique sont couverts (énergie/climat, transport durable, économie circulaire...), pour des entreprises dans tous les secteurs d'activité et des projets plus ou moins ambitieux.

L'objectif de ce guichet de premier niveau est de proposer une aide simple et rapide, complémentaire d'autres aides éventuelles, et notamment du programme d'accompagnement personnalisé sur 12 mois « Diag Eco flux » déployé par Bpifrance en lien avec l'ADEME. Pour des projets plus complexes, nécessitant des échanges approfondis, les entreprises peuvent se rapprocher de l'ADEME pour mobiliser d'autres dispositifs.

Le lancement de cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan « France Relance ». La transition écologique est au cœur de ce plan : 30 milliards d'euros y sont consacrés, afin notamment de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir le développement des technologies vertes.

Qui peut déposer un projet ?

Cet appel à projets s'adresse à toutes les TPE et PME, à l'exclusion des auto-entrepreneurs.

Quelles modalités d'aide ?

Les projets lauréats de cette initiative bénéficieront d'une aide forfaitaire comprise entre 5 000 et 200 000 euros, en fonction des projets sur lesquels les entreprises s'engagent, sous forme d'une subvention accordée sous le régime cadre temporaire SA 56985 modifié.

Dépôt des dossiers et cahier des charges téléchargeables sur ademe.fr :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

ANNEXE 3

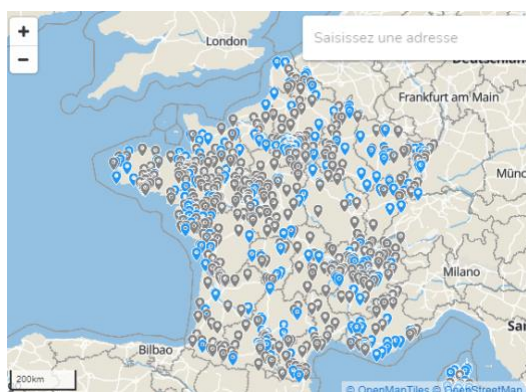


COMMUNIQUE DE PRESSE

4 000 PROJETS VERTS SOUTENUS PAR L'ADEME EN 2020

Le 28/01/2021

L'Agence de la transition écologique a soutenu 4 057 projets de transition écologique en 2020 sur l'ensemble du territoire. Ces aides totalisent un montant record de 699 millions € (dont 66 M€ liés au volet écologie du plan de relance) qui permettront de déclencher près de 3 milliards d'investissements. Les entreprises sont les principales bénéficiaires de ces aides (63 % des aides attribuées). Au global, ces projets réduiront les émissions de gaz à effet de serre de 868 000 tonnes d'équivalent CO₂.



Le fonds chaleur durable a mobilisé 350 millions € pour produire 4,1 TWh d'énergies renouvelables (*résultat provisoire*), soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 410 000 ménages.

Illustrations :

- Construction d'une installation biomasse sur le site de Bioénergie à Arance (14,9 millions €).
- Réalisation d'une boucle d'eau tempérée sur eau de mer, thermofrigopompes et réseau 4 tubes sur la ville de Sète (11,5 millions €)
- Réalisation d'un réseau de chaleur - Réseau de Transport - alimenté à partir de l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar et d'une chaufferie biomasse à Lons
- récupérer la chaleur fatale auprès de trois industriels du Port Autonome de Strasbourg et création d'un réseau de chaleur de 7,3 km (5,7 millions €)

Le fonds économie circulaire a mobilisé 165 millions € pour éviter 1,5 million de tonnes de déchets stockés, soit l'équivalent de 125 000 camions poubelle.

Illustrations :

- Investissements pour la mise en oeuvre de la Tarification Incitative sur Saint-Denis (2,7 millions €)

- *Déploiement d'une collecte de biodéchets en Charente-Maritime (1,5 million €)*
- *Construction d'une unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération à Saint-Christophe-du-Ligneron (3,1 millions €)*
- *Modernisation et d'extension du centre de tri de Millau (1,1 million €)*

Le fonds hydrogène a apporté 50 millions € à 11 projets qui permettront de déployer 15 stations de distribution , 650 véhicules légers et plus de 100 véhicules lourds . Ces projets permettront d'éviter environ 11 000 tCO2 par an

Les interventions sur les sites et sols pollués ont mobilisé 19 millions € pour 196 sites pollués.

En complément à ses aides classiques, l'Agence a doté trois fonds de garantie pour 30 millions € qui permettront de déclencher des centaines de millions € de financements : le prêt vert ADEME-BPI pour les projets verts des PME, un prêt sans garantie avec BPI pour des opérations de méthanisation injection, le fonds de géothermie de SAF Environnement (groupe Caisse des dépôts).

L'Agence est également un acteur majeur de financement de la **recherche et de l'innovation** dans la transition écologique : 28 millions euros ont été engagés sur des programmes de recherche et 132 millions € sur les investissements d'avenir.

Retrouvez tous les projets financés sur notre plateforme data.ademe.fr.